



## Projet d'aménagement du parc des Bruyères - CREA

### Dispositif de démocratie locale

#### Compte-rendu de la réunion publique de restitution

17 décembre 2013 – Loges du stade Robert Diochon – 17h – 19h

---

Depuis la fermeture de l'hippodrome en 2005, le champ de courses des Bruyères constitue un vaste espace naturel au cœur de la ville prisé des promeneurs comme des sportifs. Afin de préserver les 28 hectares de ce poumon vert de la rive gauche, la CREA (Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe) lance un projet d'aménagement de l'ancien hippodrome des Bruyères en parc naturel urbain, en concertation avec la population. D'octobre à décembre 2013, une phase de programmation participative a été organisée par la CREA afin de poursuivre collectivement les réflexions engagées. Elle a permis de connaître les besoins, les attentes, les propositions du public pour imaginer l'avenir du parc et construire un projet fédérateur. Cette réunion publique marque la restitution de cette première phase de concertation.

Pour plus d'informations : <http://www.la-crea.fr/parc-naturel-du-champ-de-courses>

---

#### Etaients présents à la tribune :

- Frédéric Sanchez, Président de la CREA
- Pierre Bourguignon, Maire de Sotteville-lès-Rouen
- Hubert Wulfranc, Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
- Bernard Jeanne, Maire de Roncherolles-sur-le-Vivier, conseiller délégué à la CREA en charge de l'aménagement du quartier Flaubert et du Champ de courses
- Bertrand Masson, direction Grands Projets d'Aménagement à la CREA
- Pierre-Antoine Tiercelin, Aurore Bertrand et Franck Leibundgut, urbanistes de Ville Ouverte, en charge de la concertation

*Le compte-rendu est établi par l'agence Ville Ouverte, missionnée par la CREA pour animer la concertation. Environ 80 personnes ont assisté à la réunion publique.*

#### Ordre du jour :

- Retour des élus sur la première étape de la concertation
- Retour sur la démarche de concertation - programmation
- Diffusion du film de restitution du troisième atelier
- Description de la suite du projet
- Echanges avec les participants

Le public est accueilli devant les panneaux d'exposition retraçant la démarche du projet et de la concertation et est invité à inscrire son nom et ses coordonnées sur une feuille d'émargement. L'ensemble des compte-rendus des séances ainsi que le résultat des questionnaires est mis à disposition des participants.



## 1. La première étape de la concertation : le point de vue des élus

**Frédéric Sanchez**, Président de la CREA, introduit la réunion publique de restitution de la première phase de la concertation pour la reconversion du champ de courses des Bruyères.

- Il salue la participation des habitants au processus de concertation et atteste de la prise en compte des avis et propositions. A la lecture des compte-rendus, il a pu constater un intérêt et une motivation importants, en particulier de la part d'associations. Cela encourage à poursuivre le travail engagé.
- Il note un large consensus sur les « invariants » ou « fondamentaux » de la concertation qui ont été confirmés par les participants au fil des semaines et des différents événements.
- Le président rappelle que seule la première étape de cette concertation est franchie. Le travail technique doit désormais prendre le relais, pour lever un certain nombre de sujets techniques et pour permettre à A et Cetera et aux services d'assimiler la matière durant les quatre premiers mois de l'année 2014. Le travail est itératif. Un prochain temps de concertation sera ouvert au printemps, les élections municipales passées, au cours duquel les élus seront plus impliqués après ce premier temps d'écoute.

**Hubert Wulfranc**, Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray, revient sur la réunion publique de lancement, au cours de laquelle les élus ont engagé la concertation. Depuis, une dizaine d'associations se sont exprimées, faisant remonter des propositions et des projets très riches. Le travail est déjà bien engagé mais il faut encore avancer ensemble. La réunion publique de ce soir constitue une étape supplémentaire vers un consensus à dégager.

Pour **Pierre Bourguignon**, Maire de Sotteville-lès-Rouen, ce qui importe le plus sont les échanges et idées des participants qui vont être résumés au cours de la réunion. Lorsque la concertation a débutée, le désir commun était de relancer les discussions sur l'existence et l'avenir du champ de courses. Pour les uns et des autres, le champ de courses existe par l'usage particulier qu'ils en ont mais le champ de courses ne semble aujourd'hui pas tout à fait accompli. Il rappelle la base des réflexions, avec le travail réalisé par l'intercommunalité, puis ce qui est porté par les associations et les communes. Le champ de courses est situé au milieu d'un espace urbain dense de plus de 200 000 habitants sur la rive gauche. C'est un des plus vastes espaces naturels, qui plus est en devenir, qui existe dans ce périmètre. A l'avenir, le champ de courses pourra être fréquenté par tous de la manière la plus librement possible. Il faut à présent revenir et avancer sur l'usage commun à donner à ce futur espace et en éviter les usages privatifs. A quel endroit fait-on un barbecue ? A quel endroit les enfants se détendent ? A quel endroit peut-on observer la nature ? Il s'agit d'en faire un lieu de liberté pour tous. Tous ces éléments seront rediscutés en 2014.

**Bernard Jeanne**, élu à la CREA en charge du projet, revient sur les acquis les plus importants de la concertation. Les invariants sont des principes de départ choisis par la CREA aux vues des réflexions des services et des échanges antérieures avec les associations, qui fixent le champ des possibles de la concertation.

- **Faire de l'écologie la ligne directrice du parc.** Cet espace au milieu de la ville possède un environnement d'un grand intérêt, qui a été peu bouleversé par les utilisations successives. L'inventaire réalisé par l'association Elater (Caliter aujourd'hui) montre un patrimoine et une biodiversité riches, à préserver. La reconversion du champ de courses doit respecter l'environnement au sein d'une réflexion large qui dépasse l'échelle du seul site.



- **Respecter la mémoire du lieu.** La mémoire des courses est présente dans les esprits et les souvenirs de nombreuses personnes. La concertation a permis de mettre en évidence l'importance de la préservation de la mémoire hippique.
- **Maintenir la pratique sportive.** Aujourd'hui, 17 terrains sont présents sur le champ de courses. Seuls 2 à 3 y seront maintenus. L'enjeu du projet est de maintenir la pratique des clubs, mais également les pratiques plus informelles telles que le jogging, le cerf-volant,...
- **Créer un espace de détente et de promenade.** Il convient de respecter l'existant et d'offrir un parc de proximité. Beaucoup de personnes se promènent sur le champ de courses. Cette activité est à respecter.
- **Développer une identité forte qui rassemble et rayonne.** Le futur parc doit pouvoir rassembler les habitants de l'agglomération de la CREA, voire au-delà. A titre d'exemple, le jardin des plantes situé non loin possède une identité forte. Les identités possibles dégagées lors de la concertation sont celles des jardinages et de l'expression culturelle.
- **Coproduire le projet.**
- **Trouver un équilibre économique.**

Les élus n'ont pas participé aux ateliers participatifs, afin de garantir une parole entièrement libre entre les participants à la concertation.

A ce stade, plusieurs éléments ressortis de la concertation ont été intégrés comme des pierres à partir desquelles édifier le projet. Ce sont les acquis de la concertation :

- **L'absence de programme immobilier.** *Aucun programme de construction de logements n'est envisagé sur le champ de courses, destiné à devenir un parc naturel et urbain. De petites constructions seront peut-être à envisager en fonction des besoins du parc (buvette, petit équipement, vestiaires,...)*
- **Un parc pour tous.** *Le futur parc naturel urbain devra être accessible à toutes les personnes qui souhaiteront le fréquenter, quel que soit leur âge, leur lieu de résidence ou leur condition physique.* (Ces deux axes en italique sont issus des précédentes étapes de dialogue)
- **La préservation de la biodiversité.** La concertation a renforcé cet enjeu déjà identifié dans les invariants. Le champ de courses possède une biodiversité unique qu'il convient de mettre en valeur et de préserver.
- **Le maintien de la structure paysagère du parc.** Les franges, réserves de biodiversité, les arbres qui entourent le champ de courses, l'espace central et sa piste devront faire partie du projet.
- **Construire le parc au fur et à mesure.** Certains usages peuvent prendre place au sein du champ de courses avant la fin des travaux, de nouvelles activités pourront venir se greffer au parc de manière progressive... Rien ne sera figé et le parc ne sortira pas de terre brutalement.
- **L'accueil des gens du voyage en dehors du parc.** Il est toutefois nécessaire de trouver une autre solution pour cette population sur le territoire de la CREA.
- **Une forte dynamique participative à poursuivre.** Un partenariat avec des associations et/ou des structures privées est à prévoir pour réaliser, gérer et animer le parc

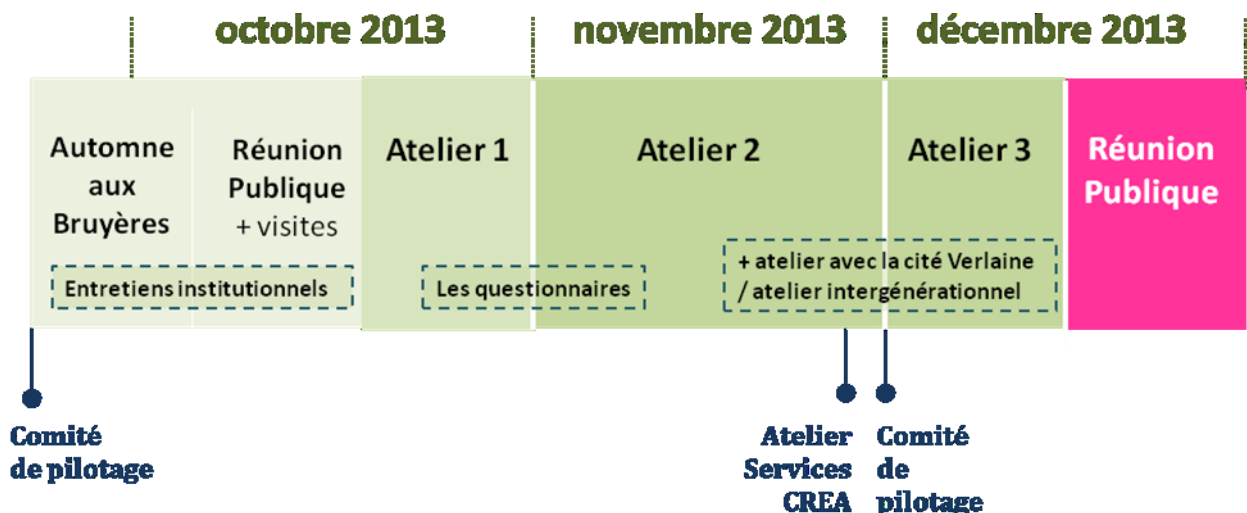
Bernard Jeanne note qu'il n'existe pas de contradiction entre le cadre donné au lancement de la concertation et ses premiers résultats. Il rappelle que les ateliers font suite à plusieurs années de travail avec toutes les personnes qui y ont apporté leurs idées. Le maintien de la biodiversité est notamment un élément important du

respect de notre société. Comme l'expliquait le biologiste français François Jacob, décédé en 2013 : « *la biologie, c'est l'inter-dépendance entre tous les éléments vivants : la faune, la flore, et les humains.* » Une dynamique participative, plus qu'associative, est à poursuivre.

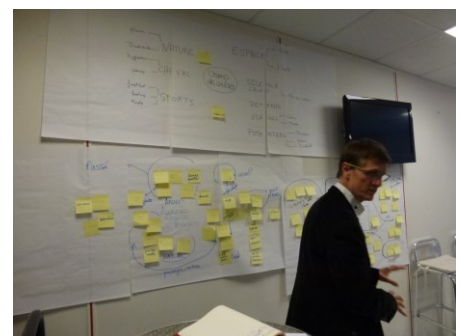
## 2. Retour sur la démarche de concertation-programmation

### La concertation

**Aurore Bertrand**, de l'agence Ville Ouverte en charge de la concertation, rappelle les grandes étapes et les méthodes de travail utilisées pour chacune :



- **La présence à l'événement Automne aux Bruyères** organisé par l'association Champ de Courses des Bruyères Ensemble le 6 octobre 2013. La concertation a été lancée et des questionnaires ont été distribués.
- **Les deux questionnaires** réalisés par Champ de Courses des Bruyères Ensemble et la CREA, restitués ensemble lors de l'Atelier du 5 novembre 2013.



- **Un premier atelier autour de la carte mentale** le 15 octobre 2013, co-animé avec Champ de Course des Bruyères Ensemble.
- **Un deuxième atelier** le 5 novembre 2013 sur les attentes pour le futur parc.
- **Un troisième atelier** le 10 décembre 2013 visant à assembler les différents programmes.
- **deux ateliers complémentaires** : l'un à la cité Verlaine le 21 novembre 2013 et l'autre organisé par l'Association pour les Echanges Intergénérationnels le 13 décembre 2013.

Ces temps de travail ont été ponctués par des présentations aux élus à l'occasion de deux comités de pilotage. Un atelier avec les services de la CREA a également été réalisé. Retrouvez l'ensemble des compte-rendus de ces événements sur le site Internet du projet : <http://www.la-crea.fr/parc-naturel-du-champ-de-courses-documents>



Au cours de la concertation, de nombreuses associations ou collectifs se sont montrés intéressés et se sont impliqués pour l'avenir du champ de courses en soumettant des propositions :

- L'Association pour les Echanges Intergénérationnels, qui a organisé un atelier intergénérationnel ;
- Caliter, qui a réalisé un inventaire participatif de la biodiversité et révélé la richesse du site ;
- Champ de Courses des Bruyères Ensemble, qui a co-animé un atelier et présenté les résultats de son sondage. Elle souhaite préserver la nature et l'environnement de ce vaste espace en cœur de villes ;
- Champ des Possibles, qui propose d'intégrer la permaculture et l'agriculture urbaine au projet ;
- Les maquettistes navals, qui souhaitent pouvoir disposer d'un plan d'eau pour leurs activités ;
- Mongo Caux, qui a participé à l'animation du premier atelier en proposant un travail autour de cartes mentales ;
- Les Plastiqueurs, qui proposent d'articuler le jardinage et la création artistique autour de résidences ;
- L'Union des arts plastiques de Saint-Etienne-du-Rouvray, pour qui le parc pourrait devenir un lieu d'exposition ou de production de sculptures monumentales contemporaines ;
- Un projet hippique événementiel visant à réintégrer le cheval dans la vie du parc (gestion, animation,...) et à créer un centre de création artistique autour du cirque et du spectacle vivant ;
- Un projet de parc à thème sur l'histoire agricole de la Normandie.

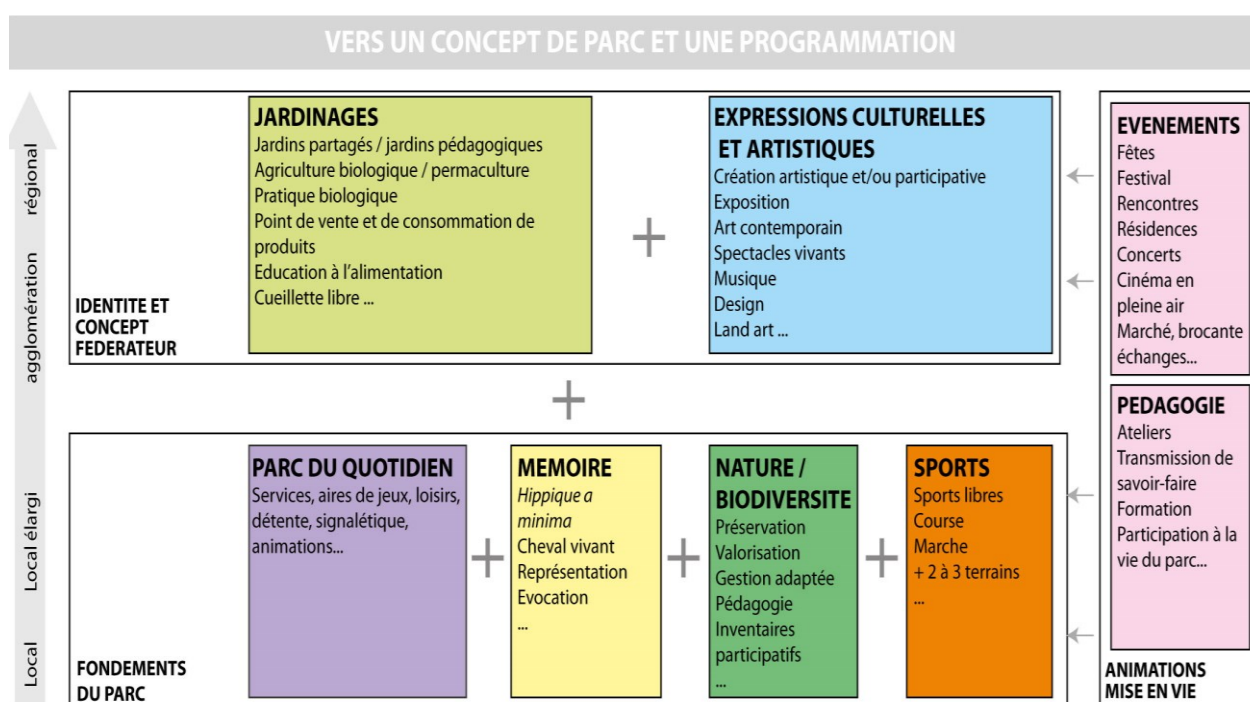
Pour en savoir plus sur ces contributions, rendez-vous dans la rubrique « documents à télécharger » du site Internet dédié au projet : <http://www.la-crea.fr/parc-naturel-du-champ-de-courses-documents>

## L'évolution de la programmation

Ces propositions ont été prises en compte par A et Cetera, agence de programmation en charge de l'élaboration du programme du parc, qui a assisté à l'ensemble des ateliers et qui s'est montré à l'écoute de toutes les propositions et réflexions des participants. Emilie Pascal de A et Cetera étant absente, Pierre-Antoine Tiercelin présente le schéma de principe du parc issu de la concertation :

Le futur parc serait un parc du quotidien rendant hommage à sa mémoire (principalement hippique), où la nature et la biodiversité seraient valorisées. La pratique du sport y serait aussi encouragée. Porté par la CREA, le parc a une vocation d'agglomération : de part son identité forte, il doit attirer des visiteurs au-delà des communes alentours. Deux concepts fédérateurs permettraient de rassembler un public large : les jardinage(s) et l'expression culturelle et artistique.

Des événements ponctuels (fêtes, festivals, rencontres, résidences, concerts, cinéma en plein air, marché, brocante) et des actions pédagogiques (ateliers de transmission, formation, participation à la vie du parc) participeraient à l'animation du site tout au long de l'année.



Plusieurs éléments importent à ce stade dans la réflexion des participants :

- Un désir de **conserver la trame existante**, de ne pas bouleverser ce qui existe car l'hippodrome est déjà support d'usages et fonctionne comme un parc à plusieurs titres. Egalement, beaucoup de participants ont pu apprendre à connaître la **biodiversité** présente sur le site et ont développé le souci de la préserver.  
 → *Ce sujet a fait débat* : s'il est acté que les espaces identifiés comme riches au plan de la biodiversité seront préservés et valorisés, faut-il pour autant s'en tenir au maintien des milieux écologiques





existants ? D'autres milieux peuvent être amenés à s'exprimer ou à s'implanter dans le parc : cela est-il souhaitable ou acceptable ? Les avis divergent à ce stade.

- La volonté de préserver la **structure paysagère** qui constitue l'identité du parc, des points de vue de la mémoire de courses, de la biodiversité qui s'y est développée et des usages qui ont pris place au sein de cet espace ouvert.
- La **mémoire du cheval** compte pour les participants et doit trouver sa place, autant sur un mode historique (donner à connaître l'histoire du site) que par la vie même de l'hippodrome, avec la présence de chevaux.
- **Deux principales orientations pour la dominante du parc** se sont fait jour :
  - **Les jardinages**, avec un consensus sur l'aspect pédagogique et de lien social. Certains ont exprimé de fortes réserves sur cette thématique.
  - **Les expressions culturelles et artistiques**, avec la volonté de les intégrer au projet du parc dans une vision évolutive et utile sans élitisme, pour et avec les gens.
- Un parc qui se construit **au fur et à mesure**, dans une transformation progressive et respectueuse de l'existant.
- L'importance de la **pédagogie**, mais aussi des dimensions collectives, de transmission et de partage pour la vie du parc.
- De **nombreux projets** qui sont compatibles entre eux, mais qui ne définissent pas une identité unifiée du parc. Le contenu et le mélange des deux orientations identifiées à ce stade « jardinage(s) et expressions culturelles et artistiques » font encore l'objet de discussion entre les participants.  
→ *Ce sujet fait débat* : il est important d'approfondir le positionnement du parc par rapport à sa vocation d'agglomération. Une mosaïque de petites propositions ne créera pas une offre attractive.

### 3. Diffusion du film de restitution de l'atelier 3

**Pierre-Antoine Tiercelin** présente le film réalisé à l'occasion du troisième atelier. Il permet de restituer l'ambiance des ateliers et de s'exprimer directement. Il précise que seuls des extraits sont présentés ici. Ceux-ci ne restituent pas l'ensemble des réflexions.

*Le film ainsi que l'ensemble des vidéos de restitution de chaque groupe sont disponibles sur le site Internet de la CREA :*  
<http://www.la-crea.fr/parc-naturel-du-champ-de-courses>



## 4. La suite du projet

**Bertrand Masson** rappelle que cette réunion constitue un rendu d'étape. La phase de concertation qui vient de s'écouler a été imaginée comme un premier moment d'écoute et d'échange nécessaire à la coproduction du futur parc.

- A présent, le projet entre dans une étape de faisabilité technique et financière. Cette faisabilité portera sur différents points qui ont été discutés durant la concertation. Les questions de biodiversité requièrent des échanges avec les services de l'Etat : l'état des sols est à analyser plus en détail. Un travail doit aussi être engagé avec les services des communes sur la base de la collecte des premiers matériaux pour s'assurer que le programme, et demain le projet, soit bien en résonance avec les enjeux du territoire. Il précise que la faisabilité économique est à questionner selon le coût de réalisation et de fonctionnement des propositions effectuées dans le cadre de la concertation. Tout ce travail sera effectué pendant les trois ou quatre premiers mois de l'année, ce qui correspond aussi au calendrier électoral.
- Les échanges se poursuivront avec le grand public sur des propositions de concept fédérateur, pour une validation auprès des élus en 2014.
- La vie du champ de courses entrera alors dans une nouvelle phase : celle du choix d'un concepteur pour le dessin du projet. Il s'agit d'un temps généralement long qui peut durer six mois.
- Le travail de concertation pourra reprendre dès 2015 une fois le concepteur choisi.

L'ensemble des travaux seront disponibles en ligne sur le site <http://www.la-crea.fr/parc-naturel-du-champ-de-courses>, afin que tout le monde soit en permanence informé de l'avancée du projet. Vous pouvez également utiliser l'adresse mail [imaginez-votre-parc@la-crea.fr](mailto:imaginez-votre-parc@la-crea.fr) pour toute demande d'information ou pour soumettre vos idées, ou encore envoyer un courrier à l'adresse suivante :

Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe  
Département Mobilités, Aménagement, Habitat  
Direction Grands Projets d'Aménagement  
14 bis avenue Pasteur BP 589  
76006 Rouen Cedex 1

## 5. Echanges avec les participants

*Pour plus de lisibilité, l'ensemble des questions posées par les participants apparaissent en italique et sont regroupées par thématique.*

### **Le positionnement des élus sur la concertation et sur les projets des communes**

- *Les élus se sont exprimés sur les principes généraux. Peuvent-ils réagir sur ces premières paroles habitantes [exprimées dans le film] ?*





- *Les représentants des mairies ont sûrement déjà des projets dans la tête ? Entre nous, on réfléchit, mais on ne sait pas ce qu'ils ont décidé.*
- *On a parlé de la constructibilité. Il y a combien d'années qu'on se préoccupe des terrains de sport ? Il y a peu, il y avait des terrains de sport à Petit-Quevilly. Aujourd'hui, il y a des maisons. Tous les terrains libres sont utilisés pour construire des maisons.*

Pierre-Antoine Tiercelin rappelle que Ville Ouverte est garante de la première étape de la concertation. Dans ce cadre, elle a rencontré les élus et leur a demandé des informations sur leurs projets en cours ou à venir. Aujourd'hui, ce qui est arrêté est connu de tous. Ce sont les invariants qui ont été présentés en début de démarche. Sur cette base, la réflexion est libre.

Hubert Wulfranc précise que le terrain appartient aujourd'hui à la Ville de Rouen. Les Villes ne peuvent avoir de projet sur un terrain qui ne leur appartient pas, mais elles peuvent avoir des intentions et faire des propositions. La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a soumis son idée de faire de la création et de l'expression culturelle la dominante du futur parc. Cette idée ne semble pas entrer en contradiction avec une autre proposition.

Quel que soit le visage final de ce parc, son aménagement aura des incidences sur les quartiers alentours : stationnement, circulation,... Dans le cadre de ses responsabilités d' élu, Hubert Wulfranc souhaite que les directions des services techniques ainsi que celle de l'urbanisme et des paysages soient associées étroitement aux questions concernant les espaces publics en limite du futur parc (voiries publiques, éclairage extérieur,...). La Ville apportera son expertise et formulera des exigences en matière d'aménagement de ces espaces dont elle lui appartient d'assurer la maintenance et la gestion. Les documents d'urbanisme de la Ville, classant l'hippodrome en zone constructible, seront harmonisés en temps voulu, une fois le programme et l'aménagement du parc fixés. En effet, pour l'heure, il n'est pas possible de connaître la nature des futurs aménagements comme par exemple la construction d'une petite écurie ou d'une petite salle.

Pierre Bourguignon rappelle également que le champ de courses est aujourd'hui propriété de la Ville de Rouen. La surface totale du champ de courses, aux alentours de 28 hectares, est répartie sur Sotteville pour 1/6<sup>e</sup> et sur Saint-Etienne-du-Rouvray pour 5/6<sup>e</sup>. Concernant la partie située sur le terrain de Sotteville, le Plan Local d'Urbanisme de la ville (PLU) classe l'espace du champ de courses en zone naturelle non constructible. L'ensemble du champ de courses devra être régi par des règles d'urbanisme. Les services de Sotteville travailleront avec la CREA. Les questions se poseront quant à ce que pourrait devenir le champ de courses en termes d'usages. Des travaux seront à prévoir pour les différents aménagements. La question des transports en commun, du parcage de véhicules (pas uniquement les voitures) sera à prendre en compte. Des allers-retours seront effectués entre les services. Il précise que la Ville de Sotteville souhaite que le champ de courses soit un lieu naturel et de détente pour les familles. C'est la vie de tous les jours qui est importante. C'est ce que la Ville a toujours porté et qui se trouve dans les documents à disposition de la collectivité. L'enjeu est bien d'arriver à un projet commun.

### **Les terrains de sport**

- *Je faisais partie du Groupe 5. On nous a dit que ces terrains seraient en synthétique. Qu'en est-il ?*

Bernard Jeanne précise que ce choix a été fait après une étude menée par la ville de Rouen. Il constate que le sujet du terrain synthétique est revenu de nombreuses fois pendant la concertation. Aujourd'hui, il existe 17



terrains qui doivent être restitués, car de nombreux sportifs les utilisent. Le choix qui a été fait a consisté à retenir deux à trois terrains afin de libérer de grands espaces. L'utilisation d'un terrain peut dépendre des conditions météorologiques. Dans ces conditions, un terrain usé régulièrement est impraticable d'octobre à mai. Bernard Jeanne prend l'exemple de la petite commune dont il est maire, où un terrain synthétique multisports a été construit à côté du terrain de football. Sur le terrain naturel, les joueurs ne peuvent pas y jouer plusieurs semaines par année en raison du climat. Sur le terrain synthétique, il y vient tous les jours des jeunes et des moins jeunes. Comme l'indiquait le biologiste français François Jacob, la biodiversité est constituée de l'interdépendance entre tous les êtres vivants : faune, flore ... et footballers.

Le participant répond que la biodiversité est la matière première du parc : *« je m'y connais et peux vous assurer que la création d'un terrain synthétique, dès la fabrication n'est pas écologique [matériaux]. La CREA est aujourd'hui « Zéro phyto » : comment allez-vous enlever les herbes autour du terrain synthétique ? »*

Un habitant du quartier depuis 41 ans indique : *je n'ai jamais réussi à créer une flaque d'eau sur le champ de courses. Quelqu'un a-t-il déjà vu une seule flaque d'eau, hormis aux endroits de passage des engins à moteur ? C'est du sable, les problèmes de boue sont inconnus.*

- *Le champ de courses est situé dans le périmètre de deux écoles. De nombreux étudiants utilisent le site, ils en ont besoin. 3 terrains, ça ne semble pas assez.*

Frédéric Sanchez précise qu'une fiche sur l'usage actuel des terrains aurait été utile. Lors de la réunion publique de lancement, il avait été rappelé que l'avenir des terrains de football étaient l'une des points à solutionner pour permettre de passer à la définition du programme du futur parc. Il rappelle qu'un intense travail a été mené par la Ville de Rouen pour repérer les endroits potentiels de report pour la forte activité sportive qui y existe aujourd'hui : des centaines de personnes ont été impliquées dans cette réflexion.

La CREA a l'engagement moral et politique de restituer ces terrains à ses utilisateurs. Le choix de la modalité technique aura un impact sur le nombre de terrains, qui reste encore à déterminer.

- *La question du synthétique/naturel peut d'un point de vue de la biodiversité se traduire par des compensations. Beaucoup d'abeilles sauvages sont présentes sur le site (entre 80 et 100 espèces). Elles ont la chance de bénéficier de gazon tondu sans être arrosé. La tonte produit des regains qu'il n'y a pas à la campagne : c'est ce qui les maintient sur le site. C'est très important pour les pollinisateurs au cœur de l'été.*

### **Le coût du projet**

- *Aujourd'hui, sur Paris Normandie, un coût a été donné au parc. J'espère pour vous que ce n'est pas ce que j'ai lu. A Auteuil, un parc a été fait sur un hippodrome, il a coûté 29 millions.*

Pierre-Antoine Tiercelin rappelle que les articles du Paris-Normandie ne présentent pas des projets qui seront réalisés sur le champ de course. Il s'agit de « portés à connaissance » du grand public. Ceux-ci font vivre plus largement les discussions et réflexions autour de la concertation mais ne fixent en rien les aménagements.



Frédéric Sanchez rappelle que la question des coûts est le deuxième aspect qui a constitué un frein au projet il y a quelques années. Il était alors question d'un budget de 30 millions d'euros en réalisation et de 1 million d'euros par an en fonctionnement. De nouvelles réflexions ont été menées et les ambitions ont été revues à la baisse. Ce principe de sobriété et d'économie semble cohérent avec les résultats de cette concertation. Une enveloppe significative, mais raisonnable, a été définie. Elle est de 15 millions d'euros et de 500 000 euros par an de budget de fonctionnement. Il faut attendre les enseignements de la concertation et le travail des services avant d'avoir un point de vue exact sur les coûts du futur parc. Par exemple, l'idée de réintroduire le cheval pour la gestion du parc est séduisante mais cela pose des questions : qui s'en occupera ?

Commencer par réfléchir à ce qui fait envie, par stimuler l'imagination de chacun est une étape essentielle avant de se confronter au réel. Il est notamment important de vérifier l'état des sols du champ de courses.

### **La sécurité actuelle du champ de courses**

- *Ma remarque concerne la vie actuelle du champ de courses. J'y promène tous les jours mes gros chiens et y croise fréquemment des gens avec des véhicules à moteur. Des gens appellent la police, qui ne vient jamais. En attendant la réalisation du parc, est-il possible que la CREA fasse intervenir la police ? On aimerait avoir la possibilité d'empêcher ce genre de comportement.*

Frédéric Sanchez indique que le problème de la sécurité est bien connu. Pour le propriétaire du site aujourd'hui, ce sont des questions très difficiles à traiter. Le champ de courses est difficile à sécuriser dans les conditions actuelles. Il précise intervenir fréquemment avec la Ville de Petit-Quevilly, mais les interventions ne sont pas évidentes sur ce site de 28 hectares ouvert en permanence.

### **L'avenir des écuries**

- *Toutes les écuries sont-elles irrémédiablement condamnées, ou peut-on en conserver au moins une partie ?*

Bertrand Masson indique qu'une expertise des écuries a été demandée par la CREA. Cette expertise a révélé qu'elles étaient en très mauvais état, ce qui rend toute réhabilitation très coûteuse (1,5 fois le prix de leur démolition). Les dimensions des écuries, très peu profondes, posent le problème de leur reconversion. Cela pose aussi bien entendu la question de la mémoire. Une fiche a été réalisée sur les écuries. Elle est consultable ici : <http://www.la-crea.fr/files/projets/hippo/diagnostic-ecuries.pdf>

- *La réponse sur les écuries est une réponse d'expert. Il existe une autre façon d'élargir le champ de la concertation sur le processus en œuvre. A Saint-Etienne-du-Rouvray comme à Sotteville, il existe beaucoup de possibilités de mise en œuvre de projets d'insertion pour la création d'une seule écurie ou deux. Ne balayons pas d'un revers de la main ces écuries, c'est extrêmement important.*

Frédéric Sanchez précise qu'il connaît très bien les chantiers d'insertion. Il s'agit d'une piste intéressante à étudier dans le cadre de la reconversion du champ de courses.



## Autres remarques

- *Que va devenir le bâtiment de la DRIRE (DREAL) ?*

Bertrand Masson indique que la DREAL (anciennement DRIRE) devait quitter ce bâtiment il y a quelques années. Elle partira d'ici quelques années, mais il est pour l'heure impossible de savoir quand. À terme, ce bâtiment n'hébergera plus des locaux de bureaux. La question de son devenir se posera donc : faudra-t-il le conserver ? Si oui, pour quel usage ?

- *Ma remarque porte sur l'expression culturelle. On voit que les élus ont des projets, c'est important de le savoir. Il y a des expressions culturelles dans les communes. Je trouverai dommage que ce soit l'identité majeure du parc, sachant que l'offre s'est bien étoffée sur la rive gauche. Il faut en avoir, mais il ne faut pas que ce soit l'idée principale. Je rappelle que l'écologie a été définie comme invariant et ligne directrice.*
- *Dans mon groupe, une femme venait du quartier Verlaine. Le mur qui les sépare du site l'oblige à un détour et gêne. Le mur devrait être pris en compte dans la réflexion globale sur le parc.*

## Conclusion

Frédéric Sanchez remercie l'ensemble des participants pour leur implication au sein de cette première phase du projet. Il leur donne rendez-vous en 2014 pour faire le point sur la phase technique et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.